



sous location interdite

Par **theroc75000**, le **16/02/2020 à 21:29**

Bonsoir,

Je suis actuellement en contrat de colocation avec une amie depuis mai 2019. Nous avons tous les deux signés un contrat de colocation avec le propriétaire. Ma colocataire est souvent absente Elle est entre l'Alsace, Lausanne.

ma colocataire sous-loue sa chambre depuis mi-novembre 2019 à une autre fille, ça devait se terminer début février mais ma colocataire me dit maintenant qu'elle veut rester plus longtemps en Suisse. et je ne suis plus d'accord qu'elle sous loue ça chambre en plus de cela elle touche des APL alors que physiquement elle n'est plus présente dans l'appartement.

Évidemment le propriétaire n'est pas au courant et dans le contrat c'est bien stipulé qu'il faut l'accord écrit du propriétaire.

J'hésite à contacter le propriétaire de peur qu'il me met dans le même sac et surtout je suis lié par le contrat de colocations, je suis autant responsable qu'elle. J'aurai certes du en avvertir le propriétaire le plus tôt possible, je ne voulais simplement pas lui causer des ennuis et pensait que ça aurait été une histoire de 2 mois maximum.

Bien évidemment il faut que j'en informe le propriétaire mais j'aimerais savoir si je risque une expulsion moi aussi